AR Prefecture

006-210601639-20231215-2023_110-DE Reçu le 19/12/2023



République Française Département des Alpes- Maritimes Ville de TENDE

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le vendredi 15 décembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Sébastien VASSALLO - Morgan MILANO — Marilène DALMASSO - Florent REYNAUD - Caroline FRANCA – Françoise VADA — Olivier GIACOMETTI – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Jean-Charles QUERCIA à Sébastien VASSALLO- Maryse CASTELLANI à Jean-Pierre VASSALLO - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés: Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Cyril LEJA

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_110

Objet: 01-8.3.1 –DENOMINATION DES VOIES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30 Vu les démarches réalisées pour la mise en œuvre d'un plan d'adressage.

Afin de faciliter le repérage des services de secours (pompiers, gendarmes, SAMU), la connexion aux réseaux, le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

AR Prefecture

006-210601639-20231215-2023_110-DE Reçu le 19/12/2023

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu ; et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- d'adopter les dénominations suivantes : voir tableau annexé à la délibération

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme

Le Maire Jean-Pierre VASSALLO

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :